

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES**

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF. : R.C.A.6V.Q. 219

Date : 2018-05-02

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf.*

Réf. : Omnibus – largeur des lots – Neufchâtel Est – secteur nord

Objet de la consultation :

L'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.6V.Q. 4) afin de favoriser une meilleure intégration des nouveaux bâtiments dans les secteurs déjà construits. Pour ce faire, l'ensemble du territoire des zones concernées a été analysé afin de proposer des normes qui s'adaptent aux caractéristiques du milieu.

Les modifications proposées concernent les aspects règlementaires suivants:

- Modifications aux matériaux de revêtement extérieur autorisés
- Ajustement aux zones afin de tenir compte de la largeur actuelle des lots
- Normes de lotissement imposant une largeur minimale de lot
- Augmentation des marges latérales exigées
- Ajustements aux pourcentages d'aire verte exigée.

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la demande d'opinion par le conseiller en consultations publiques.
2. Présentation du projet de modification des zones concernées et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par la conseillère en urbanisme.
3. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
4. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Questions et commentaires du public

Aucune question, aucun commentaire.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Un membre souhaite savoir si le pourcentage d'aire verte exigé inclus les pelouses.
Réponse de la Ville : La proportion minimale du terrain exigée pour des espaces verts inclut les aires de pelouse.

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES**

- Une membre demande si le revêtement de vinyle sera autorisé sur les murs latéraux et le mur arrière d'un bâtiment principal. Elle souligne que dans le projet de modification réglementaire présenté le revêtement de vinyle n'est pas prohibé dans la zone 65112Ha.
Réponse de la Ville : Le revêtement de vinyle sera prohibé sur tous les murs d'un bâtiment principal, excluant les bâtiments existants qui possèdent un droit acquis. Le revêtement de vinyle est déjà prohibé dans la zone 65112Ha.
- Un membre demande des précisions concernant le concept d'un projet d'ensemble.
- Un membre se questionne sur la pertinence de limiter les matériaux pour les façades d'un bâtiment principal à de la brique et de la pierre. Selon lui, il y a également sur le marché d'autres matériaux durables et actuels.
- Une membre désire savoir s'il y a actuellement des bâtiments de 16 logements dans la zone 65119Hc.
Réponse de la Ville : Plusieurs types de construction sont présents sur le territoire de la zone 65119Hc, dont des bâtiments de 16 logements.
- Une membre félicite la conseillère en urbanisme pour la qualité de la présentation et l'ampleur du travail accompli.

Options soumises au vote :

Description des options	Résultats du vote
1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.	7
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.	0
3. Abstention.	0
	total : 7

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf.*

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Liane Bourdages*, secrétaire, Cynthia Fauteux*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale, Lise Villeneuve*, administratrice MM. André Dalaire*, vice-président, Jean Guylar Darcelin*, trésorier, Mohammed Filali*, administrateur, Jonatan Julien, conseiller municipal.

* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : Mme Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme à la Division de la gestion du territoire des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles.

Secrétaire de soutien : Mme Carolle-Anne Allard

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec

2 citoyens assistent à la rencontre (1 femme et 1 homme)

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES**

Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 6

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 4 mai 2018

Ce document est approuvé et signé par la présidente

Mme Lise Bilodeau
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.